

## Contrat d'engagement avec le boulanger

Chaque vendredi, notre boulanger nous livre sa production de pain, de brioche et de viennoiserie.

Par contrat, les adhérents intéressés s'engagent pour 6 mois à acheter la production de notre boulanger. Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et règles définis dans la charte des AMAP.

### Formules

Les adhérents qui s'engagent dans ce partenariat avec notre boulanger ont le choix entre différents types de pain de brioche et de viennoiserie. C'est à chaque adhérent de déterminer la composition de son panier aussi bien au niveau du choix des produits que des quantités.

### Produits proposés

Pain Bio certifié par qualité France

Type de pain	Poids (gr)	Farine	Type
Flûte	250	Blé	65
Flûte aux graines	250	Blé	65
Campagne	600	Blé	65
1000	Blé	65	
Meule	500	Blé	80
800	Blé	80	
1000	Blé	80	
Intégral	300	Blé	150

## Pain

Écrit par Collectif AMMAP

---

500	Blé	150	
Epeautre	350	Epeautre	110
650	Epeautre	110	
6 céréales	600	Blé, épeautre, maïs, orge, sarrasin, seigle	
1000	Blé, épeautre, maïs, orge, sarrasin, seigle		

## Pain

Écrit par Collectif AMMAP

---

### Autres pains et viennoiseries

Type de pain	Poids (gr)	Farine	Type
Pain au cacao	160	Blé	65
Pain aux figues	300	Blé	65
Pain aux raisins	300	Blé	65

Type de viennoiserie	Poids (gr)
Brioche nature	350
Brioche au chocolat	350
Sablé	85
Financier (nature, chocolat, pistache, café)	

### Règlement

Conformément à la charte des AMAP, la production du boulanger est pré financée. Les produits sont réglés directement au boulanger. Aucune somme ne transite par l'association. Le règlement est trimestriel mais les chèques pour toute la période sont à remettre au trésorier en début de période. Le boulanger encaisse un chèque chaque milieu de trimestre.